

Que s'est-il passé? Le 30 septembre 1986, la ministre chargée du Commerce extérieur a parlé de la question du bois d'oeuvre aux Américains. Elle a dit qu'elle faisait ce qu'elle appelait une offre finale. Cela semblait très sérieux et même menaçant. C'était à prendre ou à laisser d'après la ministre. Bien entendu, cette offre comprenait des droits de coupe de 10 p. 100.

Qu'avons-nous appris? Le 26 novembre, l'offre finale n'ayant pas été acceptée, la ministre a fait une deuxième offre finale. Madame la Présidente, vous avez sans doute du mal à croire qu'il puisse y avoir plus d'une offre finale. Il faut comprendre les conservateurs. Je sais que vous ne comprenez pas leur façon d'agir car, au poste que vous occupez, vous êtes neutre, madame la Présidente. Vous devez vous mettre dans la peau d'un conservateur, mais je sais que vous ne le pouvez pas, étant sans parti pris.

Les conservateurs d'en face font des menaces après quoi ils reculent parce qu'ils traitent avec leurs amis américains. Peu après avoir prêté son serment d'office, le premier ministre a tellement fait de la lèche au président Ronald Reagan qu'il ne peut plus espérer se faire respecter, il a détruit sa crédibilité. Il a chanté «*When Irish Eyes Are Smiling*» à la télévision canadienne, d'un océan à l'autre. Je peux vous dire madame la Présidente que mon téléviseur n'est plus le même depuis. Il a dépensé 2,6 millions pour monter un grand spectacle à Québec aux frais des contribuables en disant à qui voulait l'entendre que le président et lui se téléphonaient souvent. Il a également dit qu'ils régleraient tous les problèmes qui surgiraient.

Ronald Reagan en a certainement conclu que les États-Unis pouvaient faire n'importe quoi étant donné que le premier ministre du Canada était si gentil. Il a dû se dire qu'ils pouvaient faire n'importe quoi et que le Canada finirait par céder.

Comme je viens de le dire, il y a eu une offre finale le 30 septembre. Il y en a eu une deuxième le 26 novembre. Cette offre visait à imposer une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois résineux canadien, mais l'industrie américaine l'a rejetée. Le 12 décembre, la ministre du Commerce extérieur a répondu à la contre-offre américaine. Il s'agissait de la troisième offre finale. Cependant, elle a refusé cette troisième offre des Américains en acceptant plutôt une taxe à l'exportation de 15 p. 100. Le 30 décembre, le Canada signait le protocole d'entente tristement célèbre.

Quels en sont les résultats? J'étais en vacances à l'étranger à la fin décembre. Qu'ai-je appris en lisant le journal? J'ai lu un article où il était dit que, selon un éminent professeur d'université canadien, nous avons cédé une partie de notre souveraineté aux États-Unis en concluant cette entente.

[Français]

En plus de toutes ces inquiétudes, madame la Présidente, en plus de tous ces dossiers, ce qui m'inquiète, moi aussi, ce sont nos ententes multilatérales. Qu'arrive-t-il au GATT par exemple? Qu'est-ce qu'une entente comme celle-là, une entente bilatérale d'imposer une surtaxe sur les exportations envers un pays? Qu'arrive-t-il dans cette situation-là? Plusieurs d'entre

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

nous sont d'avis que d'autres pays pourraient amener le Canada devant des tribunaux internationaux et qu'ils auraient des points fort valables afin de justifier que l'action prise par la ministre du Commerce extérieur (M^{me} Carney), appuyée par son chef le premier ministre (M. Mulroney) et des députés conservateurs, les quelques peu qui ont parlé en faveur de ce projet de loi, il y a un grand nombre qui n'ont rien dit, comme d'habitude, madame la Présidente. Je sais que c'est dur pour un conservateur de parler, plus particulièrement récemment.

Être un conservateur, c'est gênant. Je comprends cela. Cela doit être une expérience assez humiliante pour eux ces pauvres conservateurs d'en face. Je sais que cela doit être difficile. A un moment donné, peut-être même qu'ils ne voudront plus retourner dans leurs circonscriptions, qu'ils vont décider de rester ici dans un rayon de trois ou quatre coins de rue du Parlement et ne pas s'aventurer beaucoup plus loin de peur de rencontrer certains de leurs électeurs, parce que vous savez que les actions de ce gouvernement, c'est honteux. En tout cas, je ne les blâme pas pour cela. Mais ce que je disais tantôt c'est que la plupart des députés conservateurs n'ont rien dit, ils n'ont même pas appuyé le projet de loi. Mais, quand viendra le temps de voter, naturellement, ils poseront leur geste silencieux d'appui, comme les conservateurs, comme les députés d'en face font d'habitude.

M. Blais: Le député de Champlain (M. Champagne) a parlé ce matin, vous n'étiez pas ici. Cela fait cinq minutes que vous êtes arrivé.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'écoute le député d'en face qui lui non plus ne dit à peu près jamais rien. On le voit de temps à autre, par exemple, par-ci par-là, dans les couloirs du Parlement. De plus je lui souhaite la bienvenue vu qu'il est venu nous visiter aujourd'hui à la Chambre des communes. C'est bien de sa part de venir au Parlement et on apprécie sa présence parmi nous.

M. Blais: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Bellechasse (M. Blais) invoque le Règlement.

M. Blais: Madame la Présidente, je ferai remarquer d'abord que le Règlement dit bien que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) ne doit pas mentionner, utiliser ou discuter la présence ou l'absence de députés à la Chambre. Je suis personnellement insulté du fait que j'ai passé toute la journée ici et lui cela fait cinq minutes qu'il est là... sauf à la période des questions orales où ils peuvent paraître devant les caméras de la télévision. C'est seulement dans ce temps-là qu'on lui voit la face. En dehors de cela il n'apparaît jamais à la Chambre.

M. Rossi: Madame la Présidente, je crois que le député ne fait pas un rappel au Règlement. Il semble être jaloux de la présence du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) à la télévision parce que lui ne paraît pas aussi bien et il n'est jamais ici non plus.